



Formation à l'AIPR* : Opérateur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

*(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Pré requis : Aucun

Nombre de participants :

12 maximum par session

Méthode pédagogique :

- Cours théorique
- Mise en situation sur le terrain
- Retour d'expérience
- Entraînement puis Passage du QCM officiel de certification

Moyens pédagogiques :

- Salle de cours équipée de matériel informatique et vidéo-projection
- Applications pratiques en situation de travail (mises en situations réelles et sur notre zone d'activité)

Durée : 8h

- 7 h pour la formation.
- 1 h pour la passation du QCM.

Dates : En fonction des demandes.

Validation :

Attestation de compétences AIPR
(Sous réserve de réussite).

Coordonnées du Centre d'examen

GRETA - 47 bd de Coubertin

60180 Nogent sur Oise

T : 03.44.74.31.44 - F : 03.44.71.54.80

greta.oc@ac-amiens.fr

Déplacements sur toute la Région
Hauts-de-France

Conditions :

Tarifs, nous consulter

Passation du QCM seul : 50€

Devis sur demande pour une session dans
vos locaux

OBJECTIFS

- Permettre la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Passage de l'examen du QCM officiel niveau Opérateur.

PUBLIC

- Toute personne exécutant des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens :
Conducteurs d'engins dans les travaux publics,
Conducteurs de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton...
Suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics...

CONTEXTE

- La réforme anti-endommagement (réforme DT-DICT) avec le décret de juillet 2012 prévoit la délivrance, par les employeurs, d'une autorisation d'intervention pour tous les intervenants sur des travaux situés à proximité des réseaux. Cette autorisation, OBLIGATOIRE à compter du 1er janvier 2018, sera délivrée après vérification de la compétence de personnels intervenants.

PROGRAMME

- Au regard des obligations visées par la réforme anti-endommagement, les formations délivrées permettront :
 - ➔ Une meilleure connaissance de la législation, des procédures...
 - ➔ Le passage de l'AIPR sur notre centre ou dans votre entreprise avec des formateurs agréés

MODULES

- Les modules seront divisés en deux catégories : des modules pratiques et des modules théoriques.

Ils se décomposent comme suit :

- ➔ La procédure DT-DICT
- ➔ Connaissance des réseaux
- ➔ Prévention et sécurité
- ➔ Techniques de travaux
- ➔ Exercice de marquage-piquetage
- ➔ Passage du QCM en fin de journée

Votre contact :

Stéphane COLPIN

Conseiller en formation continue

scolpin.greta@ac-amiens.fr

Tél. 03 44 74 31 44

www.greta-oise-centrale.com